

Les chiffres clés de la VAE en Normandie - 2018

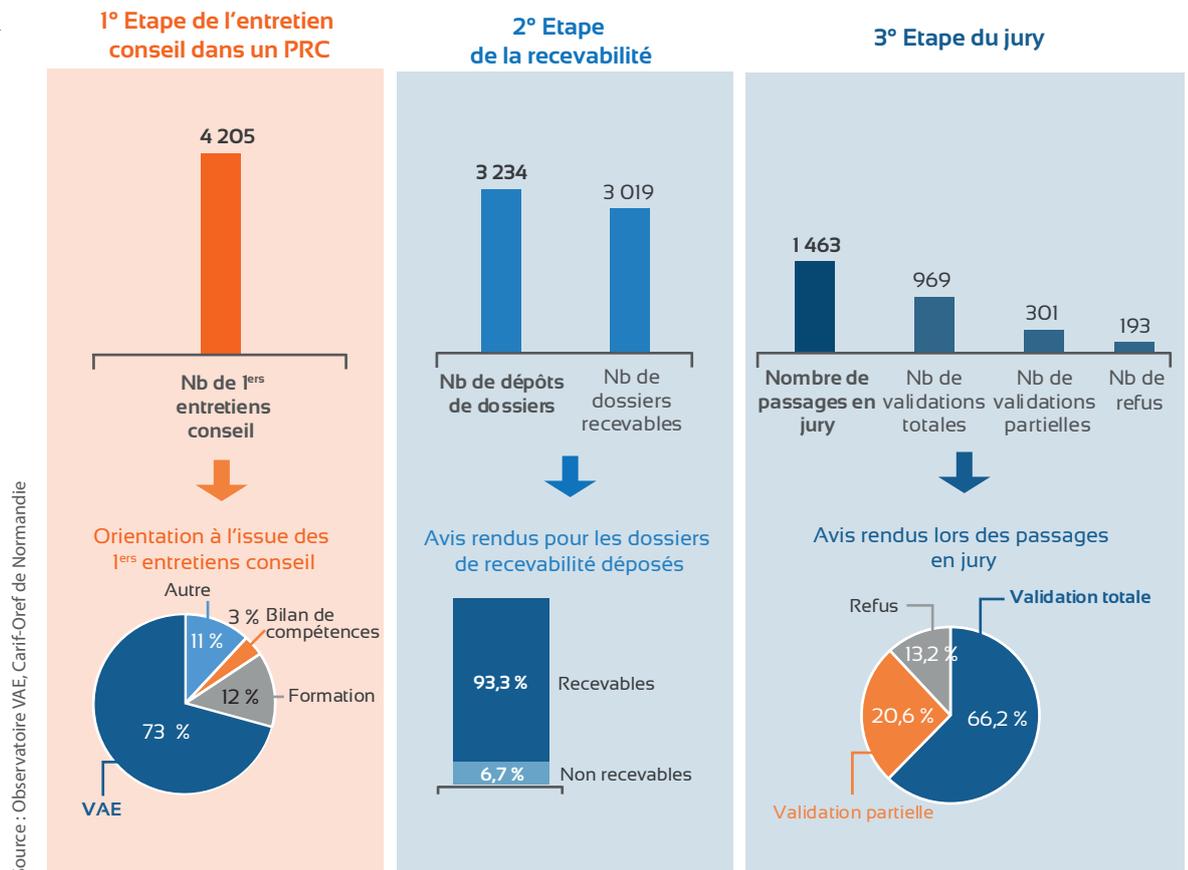
Les données présentées dans ce document sont issues de l'outil de consolidation du Carif-Oref de Normandie. Cette base de données, alimentée par les points relais conseil (PRC) et les organismes valideurs normands, permet une observation large et partagée du dispositif en Normandie via ses trois grandes étapes : l'entretien conseil PRC, la recevabilité et le passage en jury.

Forte augmentation des personnes accueillies dans les PRC normands en 2018

Le passage par un PRC sert les candidats à la VAE à être conseillés sur la pertinence de leur démarche, orientés vers une ou plusieurs certifications via la VAE ou être orientés vers une autre action. Outre le premier entretien conseil, les entretiens de

suivi ou le suivi particulier sont proposés. En 2018, tous types d'entretien conseil confondus, 5 543 entretiens ont été dispensés dans les PRC normands, soit +16 % de plus qu'en 2017. Cette augmentation des publics accueillis concerne le premier entretien conseil (4 205 en 2018, soit + 13 % par rapport à l'année précédente), mais également l'ensemble des prestations proposées. Les conseillers PRC sont amenés à formuler plusieurs préconisations pour une même personne à l'issue

Figure 1 : Effectifs à chaque étape du parcours VAE en 2018



de l'entretien conseil. En moyenne, la VAE vers une ou plusieurs certifications est identifiée comme moyen d'accès à la qualification pour 73 % des personnes reçues : 54 % une unique certification, pour 19 % vers plusieurs certifications. Au vu de l'expérience des candidats, les personnes sont orientées le plus souvent vers un diplôme de l'éducation nationale (31 %), un diplôme de l'enseignement supérieur (14 %), un titre professionnel du ministère de l'Emploi (12 %) ou un diplôme d'état du sanitaire et social (12 %).

Les profils des candidats qui se rendent dans un PRC pour la première fois changent très peu d'une année sur l'autre.

réalisation du dossier et la préparation au jury.

Le suivi particulier a bénéficié à 252 personnes en 2018, soit 69 % de plus qu'en 2017. Elles peuvent solliciter plusieurs rendez-vous pour faire aboutir leur démarche de VAE.

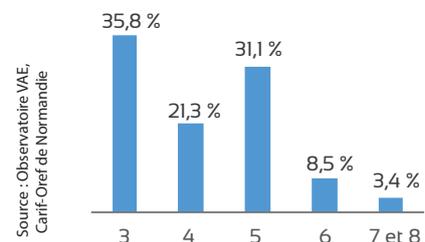
Stabilité dans les dossiers de recevabilité déposés : 3 234 dossiers déposés en 2018, contre 3 202 un an plus tôt

Après avoir engagé leur parcours VAE, les personnes démarrent l'étape de la recevabilité. Elles doivent rédiger le ou les dossiers de demande de recevabilité, en fonction du nombre de demandes effectuées. Une fois complété, le dossier est remis à l'organisme valideur sélectionné par le candidat. Chaque organisme détermine les conditions d'éligibilité de celui-ci au vu de son expérience professionnelle. En 2018, 3 234 parcours VAE ont été engagés auprès des certificateurs normands, contre 3 202 en 2017 (+1 %). Le taux de recevabilité est très élevé et en légère hausse : il atteint 93,3 %. Les taux de recevabilité se situent entre 90 % et 100 % pour la plupart des certificateurs (voir tableau 3 page 4), hormis pour la DRDJSCS (87 %), la Dirm-Memn (78 %) et l'Université de Caen (69 %).

35,8 % des candidats se positionnent sur des formations de niveau CAP, juste avant

les candidats aux certifications de niveau bac+2, en forte augmentation en 2018 (31,1 %, contre 27,5 % en 2017).

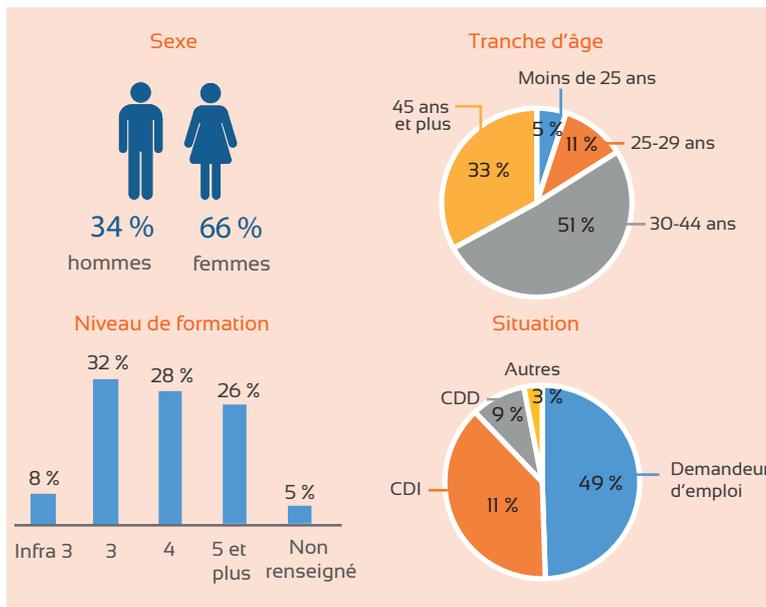
Graphique 1 : Dossiers de recevabilité déposés selon le niveau* de la certification visée en 2018



Le secteur sanitaire et social toujours en tête, en augmentation, plébiscité par plus d'un candidat sur deux

Le GFE *Santé, social, soins personnels* regroupe 54 % des demandes de recevabilité en 2018 et arrive toujours loin devant les autres spécialités de formation. Le *Commerce* arrive en deuxième position

Figure 2 : Profils des personnes accueillies pour la première fois dans un PRC en 2018



Les conseillers PRC ont animé 184 réunions d'information collectives sur la VAE en 2018, touchant ainsi 2 561 personnes (+ 52 %). 231 réunions partenariales (avec Pôle emploi, des entreprises...), visant à présenter le dispositif VAE de manière adaptée aux professions, ont également été mises en place, soit une augmentation de 106 % en un an.

252 personnes en suivi particulier

Les conseillers PRC peuvent proposer un suivi particulier aux personnes dans des situations sociales particulières, proches de l'exclusion, qui en font la demande. Inclus dans l'offre de service des PRC et accessible sans contractualisation, il s'agit d'un accompagnement personnalisé tout au long de la démarche VAE, afin de lever les difficultés qui peuvent être rencontrées. La valorisation de l'expérience de ces publics fragiles est d'autant plus complexe qu'elle peut être morcelée et acquise dans différents environnements, dont à l'étranger. Cet accompagnement est différent de l'accompagnement méthodologique, réalisé par les organismes accompagnateurs qui se concentre sur la

* **Précision** : le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles définit le niveau de qualification associé à chaque certification professionnelle. Il précise la gradation des compétences associées à chacun des niveaux. La nomenclature en vigueur change, selon la correspondance suivante :

Le niveau V correspondant au niveau CAP devient le niveau 3
Le niveau IV correspondant au niveau bac demeure le niveau 4
Le niveau III correspondant au niveau bac+2 devient le niveau 5
Le niveau II correspondant au niveau bac+3/bac+4 devient le niveau 6
Le niveau I correspondant aux niveaux bac+5 et au dessus sont classés au plus tard le 1er janvier 2020 au niveau 7 ou au niveau 8

(12,1 %), précédant les certifications de *Gestion et traitement de l'information* (professions tertiaires : comptabilité, gestion, secrétariat, informatique, soit 9,5 %). Viennent ensuite les certifications relatives à l'hôtellerie, tourisme, loisirs (6,2 %) et les certifications de l'industrie (4,5 %), qui correspond à des certifications en *Travail des métaux, Mécanique, Transformation des matériaux et procédés*, ainsi qu'ingénierie et *Appui à la production industrielle*.

Tableau 1 : Dossiers de recevabilité déposés par GFE en 2018 en Normandie

GFE (Groupe Formation Emploi)	Part (%)
Santé, social, soins personnels	54,0
Commerce	12,1
Gestion et traitement de l'information	9,5
Hôtellerie, tourisme, loisirs	6,2
Industrie	4,9
Autres	3,7
Bâtiment	3,4
Production alimentaire	2,1
Environnement, nettoyage, sécurité	2,1
Transport, logistique	2,0
Total	100,0

Source : Observatoire VAE, Carif-Oref de Normandie

Au total, 413 certifications différentes** ont été visées par les candidats à la VAE en 2018. 52 % des certifications ne concernent qu'un unique candidat (ce qui équivaut à 6 % du total de candidats). Le *Diplôme d'Etat d'Aide-soignant* (tableau 2) arrive en tête des certifications les plus demandées en 2018 : 252 dépôts de dossiers de recevabilité, soit 7,8 % de l'ensemble des demandes de recevabilité, +40 dossiers par rapport à l'année précédente. Le *Diplôme d'Educateur spécialisé* arrive en deuxième position, avec 238 dossiers (+36 par rapport à 2017). Le *Diplôme d'Etat d'Accompagnement la vie à domicile* arrive juste après, avec 153

Tableau 2 : Dossiers de recevabilité déposés pour les dix certifications les plus demandées en 2018 en Normandie

Certification	Effectif	Part (%)
Diplôme d'Etat d'Aide soignant (DEAS)	252	7,8
Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé	238	7,4
Diplôme d'Etat d'Accompagnement de la vie à domicile (DEAES*-VD)	153	4,7
CAP Accompagnement éducatif petite enfance	123	3,8
CAP Petite enfance	123	3,8
Diplôme d'Etat de Moniteur éducateur	112	3,5
BTS Management des unités commerciales	112	3,5
Diplôme d'Etat d'Accompagnement de la vie en structure collective (DEAES*-SC)	92	2,8
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture	88	2,7
Bac pro Commerce	76	2,4
Total 10 premières certifications visées	1 369	42,3

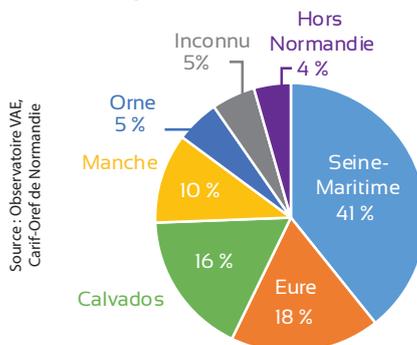
Source : Observatoire VAE, Carif-Oref de Normandie

dossiers déposés. Deux CAP liés à la petite enfance les suivent : le *CAP Accompagnement éducatif petite enfance* arrive à la quatrième place, soit autant que le *CAP Petite enfance*, diplôme qui le précède et qui est voué à disparaître dans cette mouture. Les dix premières certifications concentrent 42,3 % des candidats.

Plus de 90 % des candidats résident en Normandie. 4 % sont domiciliés dans une autre région et 5 % ont des adresses invalides. Ce sont les candidats seinomarins qui sont les plus nombreux, avec 41 % des dossiers déposés. L'Eure arrive à la deuxième place (18 %), juste avant le Calvados (16 %). Les volumes connaissent peu d'évolution par rapport à l'année précédente.

Baisse de 17 % des passages en jury en 2018 : 1 463, contre 1 754 en 2017

Graphique 2 : Dossiers de recevabilité déposés auprès des certificateurs normands en 2018 selon le département de résidence des candidats



Une forte baisse des passages en jury, quel que soit le résultat de cette étape, est à noter pour les candidats de 2018. Cette baisse est à mettre en lien avec une diminution des passages en jury chez trois des plus importants certificateurs normands : la DRDJSCS Sanitaire et social, le Dava de Caen et la Direccte (voir tableau 3 page 4 pour le détail des parcours selon le certificateur). Pour la Direccte, les volumes ont été divisés par deux : ces résultats sont à mettre en lien avec la fin de l'expérimentation «Démarche intégrée pour 10 000 VAE pour la qualification et l'emploi». Cette expérimentation nationale et territorialisée visait à mettre en place une dynamique VAE pour les demandeurs d'emploi. Elle a démarré en juillet 2016 et les parcours se sont finalisés en juillet 2018 pour les candidats jugés recevables. Les demandes de recevabilité et les passages en jury ont donc très fortement chuté chez ce certificateur au deuxième semestre 2018.

Le passage du jury est la dernière étape du parcours VAE. Il permet aux candidats de valider leur certification totalement ou partiellement. Ils peuvent se la voir refuser si le jury estime qu'ils n'ont pas acquis les connaissances et compétences

nécessaires à l'obtention de la certification ou du diplôme demandés. Dans le cas d'une validation partielle ou d'un refus, les candidats ont la possibilité d'entreprendre un parcours complémentaire qui leur permettra de se présenter à nouveau devant le jury.

Si les passages en jury ont diminué en 2018, la part des validations totales a augmenté de trois points : parmi les candidats passés en jury de VAE en 2018, 66 % ont validé complètement la certification visée, 21 % ont obtenu une validation partielle, et 13 % se sont vus refuser la validation.

Si la moyenne du taux de validation a du sens, le calcul du taux de validation totale au niveau de la certification est à prendre avec précautions, compte tenu des volumes de candidats positionnés sur chaque certification. Seules deux certifications ont permis à plus de 100 candidats de passer devant un jury. Il s'agit du *CAP Petite enfance* et du *Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS)*. Leurs résultats sont à l'opposé : le premier fait partie des diplômes pour lesquels les validations totales sont très élevées (entre 80 et 100 %), alors que le deuxième présente systématiquement des taux de validation partielle parmi les plus forts.

Les hommes obtiennent un peu plus fréquemment que les femmes une validation totale : 69 %, contre 65 % pour ces dernières. La part de validation par-

tielle est plus élevée chez les femmes (23 %, contre 14 % pour les hommes), du fait de l'importance de la part des formations du sanitaire et social, et en particulier du *Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS)*, pour celles-ci.

En moyenne, 60 % des candidats présentant une certification du GFE *Santé, social, soins personnels* obtiennent une validation totale, et 27 % une validation partielle. Les taux de validation partielle sont plus favorables dans le GFE du *Commerce* (77 %) et le GFE *Gestion et traitement de l'information* (71 %). En revanche, pour les métiers de l'*Hôtellerie-restauration*, la part des validations totales et celles des validations partielles sont quasiment au même niveau (respectivement 45 % et 42 %). Trois GFE présentant plus de 20 candidats obtiennent des taux de validation totale supérieurs à 80 % : il s'agit du *Transport logistique* (82 %), de la *Production alimentaire* (82 %) et de l'*industrie* (87 %).

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats de la recevabilité et du jury pour chacun des certificateurs : il ne saurait faire l'objet d'une comparaison en termes de performances compte tenu des pratiques inhérentes à chaque certificateur et des exigences spécifiques au référentiel de compétences, au niveau de la certification visée et au jury.

Tableau 3 : Les chiffres de la VAE par certificateur en 2018 en Normandie

Certificateur	Etape de la recevabilité			Etape du jury			
	Nombre de dossiers de recevabilité déposés	Nombre de dossiers recevables	Taux de recevabilité (%)	Nombre de passages en jury	Taux de validation totale (%)	Taux de validation partielle (%)	Taux de refus (%)
Dava Rouen	1 268	1 259	99	685	78	12	11
DRDJSCS Sanitaire et social	843	732	87	288	37	47	16
Dava Caen	526	478	91	221	79	13	9
Direccte	198	197	99	123	72	11	17
DRDJSCS Jeunesse et sport	147	126	86	42	26	14	60
Cnam	89	89	100	19	47	53	
Université de Caen	58	40	69	13	62	38	
Draaf	31	31	100	13	46	38	15
Dirm-Memn	23	18	78	ns		100	
Ministère de la Défense	17	17	100	20	60	30	10
Grandes écoles*	19	19	100	6	100		
Réseau des CCI**	13	11	84	8	13	50	37
Université du Havre	ns	ns	ns	8	83	17	
Cefedem	0	0	-	5	40	60	
Total Normandie	3 234	3 019	93	1 463	66	21	13

Précision : L'Université de Rouen n'a pas participé à l'enquête 2018. Les données sont donc comparables à celles de 2017, à cette exception près (on dénombre une dizaine de candidats à la recevabilité en 2017 et à peu près autant à l'étape du jury pour ce certificateur). En fonction des années et des organisations spécifiques à chaque certificateur, il arrive que la réception de dossiers de recevabilité ou l'organisation de jury puisse être interrompue, pour un semestre, une année... C'est le cas par exemple pour le Cefedem (recevabilité) en 2018.

* La catégorie « Grandes écoles » regroupe Neoma Business School, le Cesi de Rouen ainsi que l'Ecole de Management de Normandie.

** La catégorie « Réseau des CCI » regroupe l'Ifa Marcel Sauvage et la CCI de l'Eure.

Collection Repères du Carif-Oref de Normandie

Téléchargeable sur www.cariforefnormandie.fr
contact@cariforefnormandie.fr

Site de Rouen

Atrium
115 boulevard de l'Europe BP 112
76 100 Rouen
Tel : 02 35 73 77 82

Site de Caen

Unité bâtiment A
10 rue Alfred Kastler
14 000 Caen
Tel : 02 31 95 52 00

Réalisation et PAO :

Christèle Rébillon

Directeur de publication :

Luc Chevalier

Publication gratuite
ISSN : 2114 - 0723

Reproduction autorisée
sous conditions de
mentionner la source

Ces travaux bénéficient d'un financement spécifique de la Direccte et d'un partenariat avec la mission VAE de la Région Normandie.